

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil**  
**Communautaire de la Communauté de**  
**Communes MARANA GOLO**  
**2021/28**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	29

Date de la convocation
<b>02/04/2021</b>

Date d'affichage

Objet de la Délibération
--------------------------

**L'an deux mil vingt et un et le lundi 12 avril à 10h00**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

**Etaient Présents (19) :** – Paule ALBERTINI – Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI – Isabelle GIUDICELLI – Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Jean-François MATTEI – Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Pierre Antoine PASQUALINI – Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI

**Pouvoirs (10) :** Patrick EIDEL-GUIDICELLI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Maria GAROBY donne pouvoir à Muriel BELTRAN – Ange LAMBERTI donne pouvoir à Anne-Marie NATALI – Joseph OLIVA donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI – Gabriel PASQUALI donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI – Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Pascale TOTH donne pouvoir à Muriel BELTRAN – Jean Pierre VALDRIGHI donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Charlotte VITTORI donne pouvoir à Anne Marie NATALI

**Absents (8) :** Christiane ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Christelle CRUCIANI – Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Pierre NATALI – Angèle NERI – Georges RISTICONI -

**Objet de la délibération : Locaux espace dechetterie – Réévaluation du projet initial - -Recherche de financement**

Monsieur Joseph GALLETI a été désigné comme secrétaire de séance

Le président revient sur le projet de la communauté de communes de doter son service de collecte des déchets ménagers de locaux adaptés à l'ensemble de ses besoins.

Le montant de ce programme, initialement estimé à 800 000 € HT a été évalué à **1 202 600 € HT, entraînant une augmentation de 402 600€ HT** par le maître d'œuvre, le Cabinet Alpha-Architecture, pour intégrer une unité technique (atelier et aire de lavage des véhicules) ainsi qu'une optimisation de la sécurisation du site. La collectivité de Corse avait déjà accordée une aide de 560 000 € au titre du projet initial.

Le président rappelle que présent conseil communautaire a approuvé, par sa délibération du 16 décembre 2020, la réévaluation de ce projet et sollicité le financement cumulé de 90% du surcout de l'Etat d'une part, au titre de la Dotation d'équipement au Territoires Ruraux, et de la Collectivité de Corse, d'autre part, omettant préciser la contribution attendue de chacun des co-financeurs ;

Acte rendu exécutoire,  
Après dépôt en Préfecture  
**LE :**   
Et publication ou notification  
**DU :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210412-2021-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Il évoque l'opportunité de tenir compte, dans la détermination de l'enveloppe financière affectée au projet, de la rémunération du maître d'œuvre, soit 10%, et propose de porter l'enveloppe de financière à 1 322 860 € HT.

Il invite les membres du conseil communautaire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de l'intégration d'une unité technique et de la sécurisation du site à hauteur de 181 170€ soit 45% portant sa participation à 741 170 € et 56% de l'enveloppe dédiée au projet.

Il propose de solliciter le Préfet de la Haute-Corse au titre de la DETR à hauteur de 449 404 € soit 34% de l'enveloppe dédiée au projet.

Il demande au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la mise en œuvre de cette opération.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve de porter l'enveloppe du projet à 1 322 860 € HT intégrant la rémunération du maître d'œuvre.
- Sollicite une subvention représentant 34% de ce montant auprès du Préfet de la Haute-Corse, au titre de la DETR
- Sollicite une subvention la Collectivité de Corse au titre de l'intégration d'une unité technique et de la sécurisation du site à hauteur de 181 170€ soit 45% portant sa participation à 741 170 € et 56% de l'enveloppe dédiée au projet.
- Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

Jean DOMINICI

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**MARANA GOLO**  
2008 Boulevard de l'aéroport  
20290 LUCCIANA  
Tél. 04 95 58 40 40  
email : [contact@maranagolo.org](mailto:contact@maranagolo.org)  
SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210412-2021-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

